

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/04/33

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 avril 2018 - Délibération n° 2018/04/33

Objet : ELECTION DE DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS EN CREUSE SUITE A MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 17 avril 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – DESLOGES – LEGROS – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – DEPATUREAUX – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – GAUDY – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – SUCHAUD – DESSEAUVÉ – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – CHOMETTE – GIRON – MAZIERE – AUBERT – MARTINEZ – SCAFONE – TOUZET – LABORDE – PATEYRON – GAILLARD – CONCHON – PEYROUX et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON et LAPORTE.

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
3. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.
4. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE.
5. M. LABORDE donne pouvoir à M. DUGAY.
6. M. PATEYRON donne pouvoir à Mme BATTUT.
7. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME.
8. Mme LAPORTE donne pouvoir à Mme DUMEYNIÉ.

Suppléances : M. LEGROS remplace M. MAZIERE – M. MEYER remplace M. MARTINEZ et Mme DESSEAUVÉ remplace Mme COLON – Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : M. Guy DESLOGES

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	40	48			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
48	0	0	-	-	-

Vu les articles L.2121-21, L.5211-1 et L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté Préfectoral n°2018-01-10-002 du 10 janvier 2018 portant modification des statuts du S.M.E. pour la gestion des déchets ménagers de la Creuse, portant notamment mention :

- o à l'article 4, de la représentation de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest au sein de l'organe délibérant du S.M.E. ;
- o à l'article 7 de la composition du Comité Syndical et des modalités d'élections des délégués élus par les assemblées délibérantes.

M. Le Président rappelle que le S.M.E. est un syndicat mixte ouvert ayant pour objectif de réaliser des études d'intérêt départemental répondant aux objectifs du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Creuse.

Suite à la modification des statuts du S.M.E, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest dispose de 3 délégués titulaires et 3 suppléants contre 2 auparavant.

Pour rappel, ont été désignés par délibération du Conseil communautaire n°2017/01/012 du 23 mars 2017 les délégués suivants :

Titulaires actuels	Suppléants actuels
AUBERT Patrick	GRENOUILLET Jean-Yves
LAINÉ Joël	GUILLAUMOT Hervé

Il est donc demandé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de 3 nouveaux délégués titulaires et d'autant de suppléants, la présente délibération annulant et remplaçant la délibération n°2017/01/012 du 23 mars 2017.

Vu la décision unanime du Conseil communautaire d'avoir recours au scrutin public pour la désignation des représentants de la Communauté de communes au sein des organismes extérieurs,

M. LAGRANGE se porte candidat en tant que titulaire.

Mme BATTUT se porte candidate en tant que suppléante.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, le Conseil communautaire, après en avoir débattu,

→ Elit les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
AUBERT Patrick	GRENOUILLET Jean-Yves
LAINÉ Joël	GUILLAUMOT Hervé
LAGRANGE Serge	BATTUT Michèle

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

